



REPUBLIC OF SLOVENIA
MINISTRY OF NATURAL RESOURCES AND SPATIAL PLANNING

ATELIER MONDIAL SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES D'EAU DOUCE DANS LES BASSINS TRANSFRONTIÈRES

16-17 juin 2025

Palais des Nations, Genève

NOTE DE CADRAGE



European
Union



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)



Cet atelier est financé par l'Union européenne, la France et le fonds d'affectation spéciale multi-donateurs de la Convention sur l'eau.

I. Contexte

Les écosystèmes d'eau douce sont dans un état désastreux. Les écosystèmes d'eau douce sont les artères vitales de la planète : ils fournissent de l'eau, de la nourriture et des moyens de subsistance, tout en favorisant la biodiversité en leur sein et autour d'eux. S'ils jouent un rôle tampon pour les populations et la nature face aux effets du changement climatique, notamment les sécheresses et les inondations, ils n'en ont pas moins subi une détérioration massive au cours des décennies et des siècles passés. Depuis 1970, un tiers des zones humides ont été dégradées ou détruites¹ et elles disparaissent aujourd'hui trois fois plus vite que les forêts. Au cours des cinquante dernières années, deux tiers des grands cours d'eau ont été fortement modifiés et ont perdu leur caractère à écoulement libre. Des études récentes montrent que 24 % des espèces animales d'eau douce sont fortement menacées d'extinction².

Les écosystèmes d'eau douce sont des pourvoyeurs essentiels, négligés et sous-considérés de solutions fondées sur la nature pour faire face à la triple crise planétaire et renforcer la résilience. Le rôle crucial des écosystèmes d'eau douce est reconnu par d'importants cadres et processus internationaux, tels que la Convention de Ramsar sur les zones humides, le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la résolution sur l'eau de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA 6), ou régionaux, tels que la Déclaration de Brazzaville ou la loi sur la restauration de la nature récemment adoptée et la stratégie de résilience de l'eau à venir, émanant toutes deux de l'Union européenne.

Une biodiversité abondante présente d'importants avantages socio-économiques, contribue à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive. Cependant, les écosystèmes d'eau douce sains sont encore largement sous-estimés et ignorés au sein des politiques, des plans et des stratégies d'investissement nationaux, transfrontières et régionaux, et ne font donc pas l'objet d'un financement suffisant. Pourtant, les possibilités d'utiliser des canaux multiples pour mobiliser des fonds en faveur de la conservation et de la restauration des écosystèmes sont actuellement nombreuses, notamment grâce à des moyens novateurs provenant de sources privées. La majeure partie de la valeur économique des écosystèmes d'eau douce (estimée à 50 000 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale) n'est pas reconnue, car elle découle des services écosystémiques qu'ils fournissent, tels que les processus naturels de purification de l'eau, l'équilibre sédimentaire, le soutien à la biodiversité, la sécurité alimentaire et la protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes³.

¹ Convention sur les zones humides. (2021). Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021. Gland, Suisse : Secrétariat de la Convention de Ramsar.

² Sayer, C.A., Fernando, E., Jimenez, R.R. et al. One-quarter of freshwater fauna threatened with extinction (Un quart de la faune d'eau douce menacée d'extinction). *Nature* 638, 138–145, (2025).

³ WWF (2023) High Cost of Cheap Water: The True Value of Water and Freshwater Ecosystems to People and Planet (Le coût élevé de l'eau bon marché : la valeur réelle de l'eau et des écosystèmes d'eau douce pour l'homme et la planète). WWF, Gland, Suisse.

Les écosystèmes d'eau douce - qu'ils soient liés aux eaux de surface, aux eaux souterraines ou aux deux - constituent aussi le plus souvent l'élément délaissé des interactions entre l'eau, l'alimentation l'énergie et les écosystèmes. Les politiques sectorielles ont tendance à être élaborées de manière isolée, sans tenir compte des compromis et des implications intersectorielles, particulièrement en ce qui concerne les écosystèmes. Le problème réside en partie dans le fait que la coopération intersectorielle est généralement étayée par une évaluation des avantages de cette coopération, qui, dans le cas des écosystèmes, sont souvent difficiles à identifier et à quantifier⁴.

Bien que les écosystèmes d'eau douce fassent l'objet d'une attention accrue en tant que solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement climatique et enrayer la perte de biodiversité, des efforts considérables sont encore nécessaires. Une approche plus systématique et synergique de la résilience climatique et de la conservation et restauration des eaux douces qui tienne compte du contexte transfrontière de nombreux écosystèmes d'eau douce et de leur interdépendance s'impose. Les écosystèmes d'eau douce doivent être intégrés dans les programmes mondiaux relatifs à la biodiversité, au climat et à la dégradation des sols. **La coopération transfrontière est essentielle à la conservation et à la restauration des écosystèmes d'eau douce.** Étant donné que 60 % des flux d'eau douce dans le monde sont de nature transfrontière, une coopération efficace sur ces eaux partagées joue un rôle essentiel dans la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes d'eau douce. La restauration des écosystèmes est un élément important de la planification de la gestion des bassins hydrographiques et de l'adaptation au changement climatique, car elle constitue un moyen de faire face aux extrêmes hydrologiques.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention de l'ONU sur l'eau) constitue un instrument juridique international unique et une plateforme intergouvernementale visant à garantir l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières en facilitant la coopération transfrontière. La Convention des Nations Unies sur l'eau, dont l'une des obligations est la restauration et la conservation des écosystèmes d'eau douce, a servi de catalyseur pour promouvoir des actions conjointes coordonnées et concrètes dans un contexte transfrontière.

Dès le début des années 2000, la Convention des Nations Unies sur l'eau a ouvert la voie au travail réalisé sur les services écosystémiques, notamment le paiement des services écosystémiques, et a publié en 2007 ses [Recommandations relatives au paiement des services écosystémiques dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau](#)⁵. Depuis 2013, une Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes a fait

⁴ IPBES (2024), Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health (Rapport d'évaluation thématique sur les liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé).

⁵ Nations Unies (2007), Recommendations on Payments for Ecosystem Services in Integrated Water Resources Management (Recommandations relatives au paiement des services écosystémiques dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau).

office de plateforme mondiale dans le cadre de la Convention, accessible aux Parties et aux autres États, en vue de rassembler les décideurs, les professionnels et les experts intéressés et de partager des connaissances et des expériences sur les questions et les solutions relatives aux interactions transfrontières, notamment celles liées aux écosystèmes d'eau douce et aux services écosystémiques connexes, en particulier pour ce qui est des politiques publiques et de la coopération régionale.

À la lumière de la triple crise planétaire, la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau (23-25 octobre 2024, Ljubljana, Slovénie) a décidé d'inclure dans le programme de travail 2025-2027 un sous-programme consacré à la conservation et à la restauration des écosystèmes d'eau douce transfrontières. Cet atelier mondial est un élément essentiel de cet axe de travail et alimentera, entre autres, la discussion lors de la neuvième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (18 juin 2025, Genève).

II. Objectifs et résultats escomptés

L'objectif global de l'atelier est de stimuler la coopération et d'accélérer ainsi la restauration et la conservation des écosystèmes d'eau douce transfrontières en vue d'améliorer l'état et la condition de la biodiversité, ainsi que l'eau et la résilience climatique.

Cet atelier réunira les spécialistes de la biodiversité et de l'eau pour discuter ensemble des derniers développements, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la protection et de la restauration des écosystèmes d'eau douce au niveau transfrontière. L'atelier a pour but de susciter et d'amplifier les actions concrètes menées sur le terrain. Il se concentrera en particulier sur les avantages, les difficultés et les limites de la protection et de la restauration des écosystèmes transfrontières, dans la mesure où ces actions ont parfois servi de point de départ à la mise en place ou au renforcement de la coopération dans le domaine des eaux partagées.

L'atelier a pour objectifs spécifiques de :

1. Souligner les services écosystémiques essentiels fournis par des écosystèmes d'eau douce sains - y compris les écosystèmes d'eau souterraine - pour la résilience climatique, la prévention et la lutte contre la pollution, la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en eau, et pour contrer la perte de biodiversité.
2. Inciter les parties, les pays et les partenaires à agir au niveau politique, administratif et technique pour mieux conserver et restaurer les écosystèmes d'eau douce au niveau national et transfrontière, et à évaluer les possibilités en la matière de manière plus éclairée, en tenant compte des synergies et des différents besoins.
3. Examiner les avantages et les défis spécifiques du contexte transfrontière et le rôle de la Convention sur l'eau en synergie avec d'autres accords multilatéraux sur

l'environnement dans ce contexte. Examiner les prochaines étapes envisageables dans le cadre de la Convention, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes. Le rôle des autres acteurs concernés (organismes de bassin, partenaires, etc.) sera également étudié.

4. Présenter et promouvoir les outils techniques et politiques existants pour la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce transfrontières. Examiner les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans ce domaine.
5. Réfléchir à une manière de mieux intégrer et renforcer la conservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce dans les programmes et les processus politiques au niveau mondial, régional et national.

Cet atelier mondial sera également l'occasion de préconiser des actions supplémentaires pour mieux évaluer, conserver et restaurer les écosystèmes d'eau douce transfrontières, notamment en se joignant à des initiatives telles que le « Défi de l'eau douce » (Freshwater Challenge) au titre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et en utilisant des outils reconnus tels que la désignation d'un nombre plus important de zones humides transfrontières d'importance internationale (ou sites Ramsar).

Cet atelier fournira également des messages clés sur le rôle de la conservation et de la restauration des écosystèmes d'eau douce transfrontières, qui seront transmis lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026.

III. Partenaires

L'atelier mondial est organisé au titre de la Convention sur l'eau dont le secrétariat est assuré par la CEE-ONU, sous la direction de la France, de la Slovénie et de la Zambie en tant que parties co-chefs de file du domaine d'activité 3.6 sur la *promotion de la conservation et de la restauration des écosystèmes transfrontières d'eau douce et des écosystèmes liés à l'eau*.

L'atelier est organisé en partenariat avec l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Convention de Ramsar sur les zones humides, The Nature Conservancy (TNC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

IV. Public cible et organisation

L'atelier mondial sera organisé au Palais des Nations, à Genève, avec des services d'interprétation assurés en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe.

Il réunira notamment, bien que non exclusivement, des experts du domaine de l'eau, de la biodiversité et du climat, ainsi que des organismes de bassins transfrontières, dans le but de renforcer la collaboration, d'identifier les liens et les synergies entre leurs activités et de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Le public cible comprend des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales actives dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et du climat, d'institutions financières internationales, d'universités, du secteur privé et d'autres experts.

L'atelier consistera en un ensemble de présentations plénier et de discussions. Il comprendra également des éléments interactifs.

L'atelier sera suivi de la [neuvième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes](#) au titre de la Convention sur l'eau, qui se tiendra le 18 juin 2025. L'Équipe spéciale fournit une plate-forme de discussion sur les questions intersectorielles, notamment la répartition de l'eau, et elle examinera les actions envisageables au titre de la Convention sur l'eau. La réunion de l'Équipe spéciale est ouverte à une large participation.

Pour toute question relative au contenu de l'atelier, veuillez contacter par e-mail : M. Julien Favier (Julien.favier@un.org).

Tous les documents relatifs à l'atelier seront disponibles en temps voulu sur la page Web de la réunion : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/397534>

V. Informations pratiques

Pour participer à l'atelier, veuillez créer un compte dans Indico et vous inscrire à l'événement en utilisant le lien suivant d'ici le 9 juin 2025 : <https://indico.un.org/event/1012055/>.

Voici quelques liens vers des instructions pouvant vous être utiles :

1) Comment créer un compte

Indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>

2) Comment s'inscrire à une réunion en

ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et d'autres questions ayant trait à l'organisation, veuillez contacter le secrétariat par courrier électronique : lien.mai-baby@un.org

Les participants éligibles provenant de pays avec des économies en transition et de pays en développement peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion en remplissant le formulaire correspondant joint à l'e-mail d'invitation. Les demandes d'aide financière devront être soumises au secrétariat de la CEE-ONU (lien.mai-baby@un.org) dans les plus brefs délais et **le 25 avril 2025 au plus tard**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai. Les fonds disponibles sont limités et les participants **seront informés d'ici le 3 mai 2025** de l'acceptation ou du refus de leur candidature. La priorité sera accordée aux parties, aux experts et aux intervenants.

La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut s'étendre jusqu'à sept semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dès que possible et d'entamer les procédures de demande de visa **le 9 mai 2025 au plus tard**. Vous pouvez également consulter le site Web du contrôle des voyages du Gouvernement suisse pour vérifier les exigences d'entrée qui s'appliquent à votre séjour en Suisse : <https://travelcheck.admin.ch/home>.

Pour se rendre à la réunion, les participants devront activer leur badge (envoyé par Indico une fois l'inscription approuvée) à la « Porte de Pregny ». Veuillez prévoir au moins une heure pour cette opération.

Des informations pratiques concernant le Palais des Nations ainsi que le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>. Un plan du Palais des Nations est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.ungeneva.org/en/about/practical-information/map>.

Pour toute assistance concernant l'inscription et d'autres questions ayant trait à l'organisation, veuillez contacter Mme Lien Mai-Baby lien.mai-baby@un.org, téléphone +41 22 9173231.